

Règlement intérieur du 1^{er} open international d'Orchies – Pévèle-Carembault

Article 1 : organisation

Le club d'échecs « La Diagonale de Nomain » organise le 1^{er} open international d'échecs du 2 au 4 mai 2025, au restaurant scolaire d'Orchies.

Article 2 : homologation

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en **7 rondes**.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse, sans protection de club ou de famille. Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023, adoptées au 93e congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

Le tournoi est ouvert aux joueurs avec un Elo FIDE inférieur à 2400 au moment du tournoi.

Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement Elo Fide de juin 2025.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de **1 heure plus 30 secondes par coup** pour toute la partie.

La notation des coups est obligatoire pendant toute la partie (on joue son coup sur l'échiquier avant de le noter sur sa feuille de partie, sauf cas particulier de demandes de nulle).

Article 4 : horaires

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : vendredi 2.05.2025 à **19h00**

Ronde 2 : samedi 3.05.2025 à **9h00**

Ronde 3 : samedi 3.05.2025 à **13h00**

Ronde 4 : samedi 3.05.2025 à **16h30**

Ronde 5 : dimanche 4.05.2025 à **9h00**

Ronde 6 : dimanche 4.05.2025 à **13h00**

Ronde 7 : dimanche 4.05.2025 à **16h30**

Article 5 : inscription

Les droits d'inscriptions se montent à 40 euros pour les seniors, seniors plus, et vétérans et à 20 euros pour les jeunes de moins de 20 ans. A partir du 2 mai 2025, l'inscription sera de 50 euros pour les seniors, seniors plus et vétérans et 25 euros pour les jeunes.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 2 mai 2025 à 18h30.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le **Buchholz tronqué**, le **Buchholz**, puis la **performance**.

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 4 mai à 19h45. **Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT.** Tout prix partagé inférieur à 10 euros n'est pas attribué mais est reversé sur les prix supérieurs.

Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Stéphane RENARD, Arbitre International.

Article 8 : comportement

Il est interdit de fumer ou devapoter dans la salle du tournoi et dans la salle d'analyse. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : le bye

Il consiste à ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant cependant un demi-point (0,5 point). Tout joueur peut prendre un bye, **une seule fois** dans le tournoi, **pour l'une des cinq premières rondes**.

Le joueur devra absolument en informer l'arbitre **avant** les appariements de la ronde concernée par le bye.

Article 11 : forfaits

Un joueur qui arrive dans la salle de jeu, avec plus de **30 minutes** de retard, perd la partie par forfait, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Titres et Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 64 34 82 48.

Article 12 : téléphones et moyens électroniques de communication

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, celui-ci est éteint et rangé dans un sac. Si tout appareil est visible, **le joueur recevra un avertissement oral**.

Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu.

Si le téléphone portable d'un joueur sonne dans la salle du tournoi pendant sa partie, alors il perd immédiatement sa partie.

Si, pendant sa partie, un joueur se déplace avec un téléphone sur lui, même éteint, il perd cette partie immédiatement.

Article 13 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue ou de la fédération. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 14 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées, à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 15 :

L'inscription au 1er open international d'Orchies – Pévèle-Carembault implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal
Stéphane RENARD

L'organisateur
Jean-Paul TISSIER